Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le 29/03/2021
ID : 038-213802374-20210326-DEL_2021_17-DE

Mizoën

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Était absent : VENERA Christophe

JOUANNY Michèle a été nommé(e) secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10
CONTRE : 0
ABSENTION : 0
POUR : 10

Délibération n° 2021/17 : Voirie communale – sécurisation de la route d'Emparis secteur des tunnels

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018 plusieurs études ont été missionnées pour diagnostiquer l'état des ouvrages amont et aval la route d'Emparis au niveau des tunnels.

Courant 2018, une visite des ouvrages pare-pierres confiée à RTM a été réalisée avec préconisation de travaux à entreprendre selon plusieurs niveaux d'urgence.

Cette même année, des désordres sont apparus sur les murs de soutènement aval et les entreprises EGSOL et HYDROKARST ont réalisé un diagnostic préconisant la réalisation de travaux de renforcement avec mise en œuvre d'une paroi clouée. Vue la nécessité d'entreprendre rapidement ces travaux de confortement, les entreprises CM AMENAGEMENT et EGSOL ont été missionnées début 2019 pour assister la commune dans la réalisation de ces travaux (AMO).

En décembre 2019, dans le même secteur, un bloc rocheux assez important s'est détaché de la paroi amont. Cet évènement a conduit la commune à faire réaliser les travaux d'urgence préconisés par le diagnostic réalisé en 2018 par RTM sur les ouvrages pare-pierres. L'entreprise HYDROKARST est ainsi intervenue fin 2020 pour remplacer le filet de protection et renforcer certains ancrages.

Dans un souci d'économie d'échelle et de rationalisation des interventions dans ce secteur présentant des particularités rendant complexe la réalisation de travaux (impossibilité de déviation de la circulation, faible largeur de chaussée avec croisement difficile, absence de zone de stockage), la commune a décidé de regrouper dans une même opération les travaux sur les ouvrages amont et aval de la route d'Emparis secteur des tunnels. En novembre 2020 l'AMO a été missionné pour intégrer à ses études les travaux de sécurisation des ouvrages pare-pierres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant total des études diligentées pour sécuriser la route d'Emparis secteur des tunnels, s'élève à 25 679,00 € HT.

Vu la délibération n°2018/39 du 14 septembre 2018 approuvant la signature du devis de l'entreprise RTM d'un montant de 3 900 € TTC pour une visite de contrôle des ouvrages pare-pierres de la route d'Emparis,

Vu la délibération n°2018/50 du 7 décembre 2018 approuvant la signature du devis de l'entreprise HYDROKARST d'un montant de 650,40 € TTC pour une visite de contrôle des murs de soutènement de la route d'Emparis,

Vu la délibération n°2018/50 du 7 décembre 2018 approuvant la signature du devis de l'entreprise EGSOL d'un montant de 4 520,40 € TTC pour une visite de contrôle des murs de soutènement de la route d'Emparis,

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le 29/03/2021
ID : 038-213802374-20210326-DEL_2021_17-DE

Délibération n° 2021/17 : Sécurisation de la route d'Emparis secteur des tunnels : travaux et plan de financement

Vu la délibération n°2019/22 du 8 mars 2019 approuvant la signature des devis des entreprises EGSOL et CM AMENAGEMENT d'un montant total de 13 488 € TTC pour les missions d'études géotechnique de conception, de suivi d'exécution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de la route d'Emparis, confortement des murs de soutènement, secteur des tunnels,

Vu la délibération n°2020/38 du 28 août 2020 approuvant la réalisation de travaux de sécurisation urgente contre les chutes de pierres de la route d'Emparis,

Vu la délibération n°2021/01 du 29 janvier 2021 approuvant la signature du devis de l'entreprise EGSOL d'un montant de 3 480 € TTC pour l'étude géotechnique de conception pour la sécurisation des tunnels de la route d'Emparis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation de la route d'Emparis secteur des tunnels pour un montant total estimé à 283 267,00 € HT consistant en :

- Réalisation de parois clouées,
- Réfection du béton projeté aux tunnels,
- Confortement de talus rocheux,
- Confortement d'éperons rocheux et entrées tunnels,
- Travaux connexes (enrobés, glissières sécurité, murets...).

DIT que le montant total estimé de l'opération (études et travaux) s'élève à 308 946,00 € HT,

SOLLICITE l'aide financière des partenaires suivants : l'Etat (DSIL / CRTE), le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté de Communes de l'Oisans, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Département de l'Isère 50 % ..... 154 473,00 €
- Subvention de l'Etat (DSIL/CRTE) 20 %..... 61 789,20 €
- Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne (CAR) 10 % ..... 30 894,60 €
- Fonds libres de la Commune 20 %..... 61 789,20 €

AUTORISE le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés publics de travaux,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section d'investissement,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

MAIRIE DE MIZOEN 38142

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage :